



Assemblée générale

Distr. limitée
3 février 2012
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international
Groupe de travail I (Passation de marchés)
Vingt et unième session
New York, 16-20 avril 2012**

Ordre du jour provisoire annoté de la vingt et unième session du Groupe de travail I (Passation de marchés)

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen de propositions en vue d'un Guide pour l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail.

II. Composition du Groupe de travail

1. Le Groupe de travail se compose des États suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Grèce, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Malaisie, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).



2. Les États non membres de la Commission et les organisations gouvernementales internationales peuvent assister à la session en qualité d'observateurs et prendre part aux débats. Les organisations non gouvernementales internationales invitées peuvent également assister à la session en qualité d'observateurs et exposer leurs vues sur des questions qu'elles connaissent bien ou pour lesquelles elles possèdent une expérience internationale, de manière à faciliter les débats de la session.

III. Annotations relatives aux points de l'ordre du jour

Point 1. Ouverture de la session

3. Le Groupe de travail I (Passation de marchés) tiendra sa vingt et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 16 au 20 avril 2012. Les séances auront lieu de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sauf le lundi 16 avril 2012, où la session s'ouvrira à 10 h 30.

Point 2. Election du Bureau

4. Le Groupe de travail pourrait, comme à ses précédentes sessions, élire un président et un rapporteur.

Point 4. Examen de propositions en vue d'un Guide pour l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics

1. Documentation de la vingt et unième session

5. Le Groupe de travail sera saisi de notes du Secrétariat contenant des propositions en vue d'un Guide pour l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (A/CN.9/WG.I/WP.79 et additifs)¹.

6. En outre, pour préparer la participation de leurs représentants, les États et les organisations intéressées souhaiteront peut-être prendre note des documents de référence suivants, qui ont déjà tous été distribués et restent disponibles sous forme électronique sur le site Web de la CNUDCI mais ne seront pas réimprimés à des fins de distribution:

a) Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011)²; Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services et son Guide pour l'incorporation dans le droit interne (1994); Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique (1996); Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques (2001); Guide législatif de la CNUDCI sur les projets

¹ Pour des raisons de restrictions budgétaires et de respect de l'environnement, et compte tenu de son volume, le présent document sera réimprimé et mis à disposition dans la salle de conférence en un nombre limité d'exemplaires. Les représentants et les observateurs sont donc aimablement priés d'apporter avec eux leur exemplaire, ainsi que les autres documents de référence mentionnés dans l'ordre du jour provisoire, et de limiter les demandes d'exemplaires supplémentaires. Les documents pourront être téléchargés depuis le site Web de la CNUDCI (www.uncitral.org).

² Récemment mise en ligne à l'adresse: www.uncitral.org/uncitral/fr/uncitral_texts/procurement_infrastructure.html.

d'infrastructure à financement privé (2000); et Dispositions législatives types de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé (2003);

b) Rapports du Groupe de travail I (Passation de marchés) sur les travaux de ses sixième à vingtième sessions (A/CN.9/568, A/CN.9/575, A/CN.9/590, A/CN.9/595, A/CN.9/615, A/CN.9/623, A/CN.9/640, A/CN.9/648, A/CN.9/664, A/CN.9/668, A/CN.9/672, A/CN.9/687, A/CN.9/690, A/CN.9/713 et A/CN.9/718); et

c) Rapport de la CNUDCI sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/66/17), en particulier les sections III, XIII et XIV.

7. Les documents de la CNUDCI sont affichés sur son site Web www.uncitral.org). Les représentants peuvent vérifier si les documents mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus sont disponibles en consultant la page du Groupe de travail à la rubrique "Documents des groupes de travail" du site Web de la CNUDCI. Les documents mentionnés au paragraphe 6 b) sont disponibles sur la même page; celui mentionné au paragraphe 6 c) est disponible en consultant la rubrique "Commission" du site Web et ceux mentionnés au paragraphe 6 a) se trouvent aux rubriques "Passation de marchés et développement des infrastructures" et "Commerce électronique" de la page "Textes de la CNUDCI, état des ratifications".

2. Débats antérieurs

8. À sa dix-neuvième session (Vienne, 1-5 novembre 2010), le Groupe de travail a terminé ses travaux sur la révision de la Loi type et est convenu qu'à sa vingtième session, il se concentrerait sur les propositions de révision du Guide pour l'incorporation. S'il était entendu que l'on n'attendait pas de la Commission qu'elle adopte le Guide révisé en même temps que la Loi type sur la passation des marchés publics, le Groupe de travail a indiqué qu'il comptait soumettre à la Commission un avant-projet de Guide révisé issu des travaux de sa vingtième session, afin d'aider celle-ci à examiner le projet de loi type à cette session (A/CN.9/713, par. 138).

9. À la même session, le Groupe de travail a rappelé qu'il avait reporté l'examen de plusieurs questions dans le Guide révisé et que les décisions prises à leur sujet devraient être maintenues, à moins qu'elles ne soient annulées à l'issue de débats ultérieurs au sein du Groupe de travail ou de la Commission. Il a également été rappelé qu'il avait été convenu d'inclure dans le Guide révisé des sections supplémentaires sur les questions de planification et d'administration des marchés, un glossaire et un tableau récapitulant les correspondances avec la Loi type. Il était entendu que, faute de temps, il ne serait sans doute pas possible de rédiger un Guide élargi destiné aux personnes chargées de la mise en application ou aux utilisateurs finaux, et que le Guide révisé serait donc destiné en priorité aux législateurs (A/CN.9/713, par. 139).

10. À la même session, le Groupe de travail a prié le Secrétariat de préparer la version révisée du Guide en suivant les lignes directrices suivantes: a) établir un texte initial de l'introduction générale du Guide révisé, que les législateurs utiliseraient finalement pour décider si la Loi type révisée devrait être adoptée dans leur pays; b) souligner dans cette introduction générale les modifications apportées à la Loi type et les raisons de ces modifications; c) distribuer en même temps ou à peu près un projet de texte du Guide révisé se rapportant à un groupe d'articles ou à un chapitre pour faciliter les débats sur la forme et la structure du Guide révisé;

d) veiller à ce que le texte du Guide révisé se lise bien et soit aisément compréhensible pour les parlementaires non spécialistes de la passation des marchés; e) traiter avec prudence les questions sensibles telles que celle du meilleur rapport qualité-prix; et f) limiter autant que possible les répétitions entre la partie générale du Guide révisé et le commentaire article par article; lorsqu'elles étaient inévitables, il fallait veiller à la cohérence. Il a été convenu que l'importance relative de la partie générale du Guide révisé et du commentaire article par article devrait être examinée avec soin (A/CN.9/713, par. 140).

11. À sa vingtième session, le Groupe de travail a commencé ses travaux sur l'élaboration de propositions en vue d'un Guide pour l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics. Il a confirmé qu'il considérait que le Guide devrait se composer de deux parties, la première décrivant l'approche générale de la rédaction de la Loi type et la seconde contenant un commentaire article par article, et il a chargé le Secrétariat de réviser les propositions concernant la partie sur l'approche générale ainsi que celles ayant trait aux dispositions de la Loi type révisée relatives aux contestations et aux appels, à l'appel d'offres restreint, à la demande de prix, à la demande de propositions sans négociation, à la demande de propositions avec négociations consécutives, à l'appel d'offres en deux étapes, à la demande de propositions avec dialogue, aux négociations avec appel à la concurrence et à la sollicitation d'une source unique. Le Groupe de travail a reporté à une date ultérieure l'examen des propositions restantes (A/CN.9/718, par. 17 à 136).

12. À la même session, le Groupe de travail a noté qu'il fallait envisager des moyens plus rapides de modifier la Loi type révisée à l'avenir pour qu'elle reflète comme il se doit l'évolution des pratiques et des réglementations et examine les sujets pouvant faire l'objet de travaux futurs dans le domaine de la passation de marchés publics et questions connexes (A/CN.9/718, par. 137 et 138).

13. À sa quarante-quatrième session, la Commission a adopté la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (A/66/17, par. 192) et chargé le Secrétariat de la mise au point définitive du projet de Guide pour l'incorporation en vue de sa présentation à la Commission en 2012 (A/66/17, par. 181). Pour cette tâche, elle a fourni des orientations au Secrétariat (A/66/17, par. 181 à 187). Elle a également examiné les mécanismes qui conviendraient pour promouvoir l'utilisation de la Loi type et veiller à son interprétation uniforme (A/66/17, par. 188). Enfin, la Commission a demandé au Secrétariat de réaliser une étude sur d'éventuels travaux d'avenir dans les domaines des partenariats public-privé et des projets d'infrastructure à financement privé qu'elle examinerait ultérieurement (A/66/17, par. 191).

Point 6. Adoption du rapport

14. Le Groupe de travail voudra peut-être adopter à la fin de sa session, le vendredi 20 avril 2012, un rapport qu'il présentera à la Commission à sa quarante-cinquième session. À la 10^e séance, le Président donnera brièvement lecture des principales conclusions auxquelles le Groupe de travail sera parvenu à sa 9^e séance (matinée du vendredi 20 avril 2012); ces conclusions seront ensuite incorporées dans le rapport du Groupe de travail.

IV. Déroulement de la session

15. La vingt et unième session du Groupe de travail durera cinq jours ouvrables. Ce dernier disposera de 10 séances d'une demi-journée chacune pour examiner les points de son ordre du jour. Il souhaitera peut-être noter qu'il devrait tenir des débats de fond pendant les neuf premières séances (c'est-à-dire du lundi au vendredi matin), le Secrétariat établissant un projet de rapport sur toute la période pour adoption à la 10^e et dernière séance (vendredi après-midi).
